

Nos réf : YG/FT/GV/LL
Let 2018-026

Objet : Informations relatives à nos adresses postales.

Madame, Monsieur,

Les villages de Chassagny, Saint-Andéol-le-Château et Saint-Jean-de-Touslas ont choisi de se regrouper en créant au 1er janvier 2018 une entité administrative : la commune nouvelle de Beauvallon.

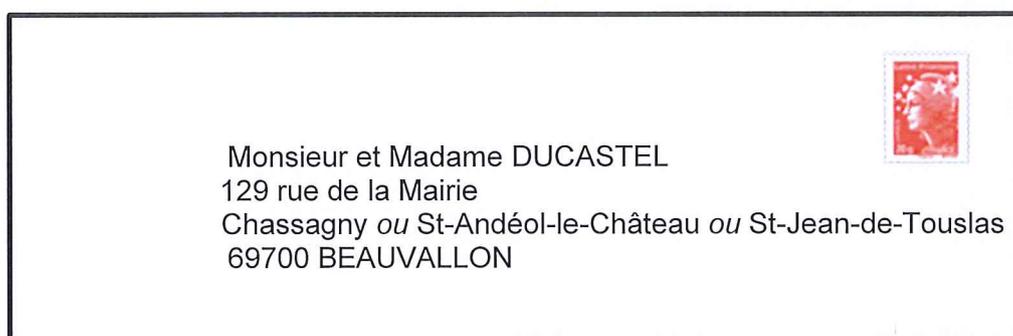
La création de cette commune implique pour les habitants et les entreprises une évolution des adresses existantes.

Par ailleurs, le déploiement en cours de la fibre optique contraint la commune à communiquer à l'opérateur en charge des travaux des précisions d'adressage réglementées pour chaque raccordement.

Ce sont les raisons pour lesquelles, la commune de Beauvallon est aujourd'hui engagée avec La Poste dans une démarche qui permettra pour **la fin de l'année** de mettre à jour et aux normes toutes les adresses, numéro d'habitation et/ou dénomination des voies.

Au terme de cette démarche, les habitants concernés **par toute modification de leur adresse** recevront un courrier comportant les nouvelles coordonnées de leur foyer qui peuvent correspondre soit à un nouveau numéro lié au système métrique, soit à un nouveau nom de voie, soit les deux.

En attendant d'autres informations et à titre d'exemple, votre nouvelle adresse se déclina selon le modèle ci-dessous :



Si vous avez une entreprise dont le siège social est basé sur la commune de Beauvallon, il en est de même ; et en attendant veuillez prendre connaissance du document joint ; vous y trouverez les conseils pour effectuer les démarches liées à votre nouvelle domiciliation.

Nous vous tiendrons informés dès que La Poste nous aura communiqué les résultats de la démarche et que le Conseil Municipal aura officialisé les nouvelles adresses postales.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise TRIBOLLET
Maire déléguée

Gabriel VILLARD
Maire délégué

Yves GOUGNE
Le Maire

